

Une mise en prose de la *Geste des Loherains* : le manuscrit Arsenal 3346¹

On connaît trois mises en prose de la *Geste des Loherains* : l'une contenue dans le manuscrit 3346 de la Bibliothèque de l'Arsenal, la seconde incorporée à l'*Histoire de Charles Martel* de David Aubert, et la troisième exécutée en 1514-1515 par Philippe de Vigneulles. Seule nous intéressera ici la première citée, qui est aussi la plus anciennement composée même si l'unique témoin qui nous en est parvenu est relativement récent. Le codex 3346 de la Bibliothèque de l'Arsenal est un manuscrit de papier datant de la fin du XV^e siècle. La prose occupe les soixante-dix-sept premiers feuillets du volume. L'unique observation que nous ferons ici sur la qualité matérielle de ce manuscrit tient à l'encre utilisée : l'acidité de celle-ci est responsable du fait que l'écriture a souvent traversé toute l'épaisseur du papier et l'effet de surimpression qui en résulte rend la lecture fastidieuse et parfois extrêmement difficile.

*

* *

¹ — Toute l'étude qui suit constitue une présentation de la prose que nous avons publiée aux Presses Universitaires de Valenciennes (*Collection « Parcours »*). Nous avons conservé toute la partie concernant la recherche du ou des modèles suivis par le remanieur pour l'introduction de l'édition, et conservé ici ce qui concerne plus précisément l'aspect littéraire de notre prose.

Rappelons que la *Geste des Loherains* est constituée de cinq poèmes rangés ici selon la chronologie des événements rapportés et non dans l'ordre de composition :

- *Hervis de Metz*
- *Garin le Loherain*
- *Gerbert de Metz*
- *Anseÿs de Metz / Yon*

Le poème de *Hervis* ouvre la geste et raconte la jeunesse mouvementée de l'ancêtre des Loherains, son mariage avec la fille du roi de Tyr, ses démêlés avec les rois d'Espagne, de Hongrie et de Tyr, ainsi que ses guerres contre le roi de Cologne qui tente de mettre la main sur le Brabant. La prose ignorant tout de ce poème, il est inutile d'y insister plus longuement.

Garin et *Gerbert* se présentent comme deux chansons dans lesquelles l'esprit féodal l'emporte. D'abord dominé par les luttes de Charles Martel et du duc Hervis contre les Sarrasins, le poème de *Garin* se consacre ensuite aux guerres interminables qui opposent, sous le règne d'un roi Pépin à l'autorité chancelante, deux puissants lignages rivaux : d'une part les Loherains, derrière Garin et son frère Begon, d'autre part les Bordelais, derrière Fromont de Lens. Batailles, sièges, embuscades, meurtres, trêves et reprises des hostilités ponctuent les deux poèmes, le second, *Gerbert*, s'attachant à narrer la poursuite de la rivalité belliqueuse des pères dans la génération des fils Gerbert, puis Hernaut et Gerin pour les Loherains, Fromondin pour les Bordelais.

A ces deux poèmes, comptant 31000 vers au total, des continuateurs ont imaginé une suite appelée tantôt *Yon ou la vengeance Fromondin*, tantôt *Anseÿs* qui, dans sa version longue, celle précisément mise à contribution par notre prose, raconte en 25000 vers la suite et la fin de la guerre des deux lignages dans une atmosphère de folie meurtrière apocalyptique : en effet, une bataille extraordinaire y saigne à blanc la chevalerie du royaume de Pépin, et le Lorrain Hernaut, qui a déjà exécuté ses propres enfants, tue son épouse Ludie, fille de Fromont, qui s'était mise à la tête d'une armée de femmes. Une dernière expédition en Gascogne se conclut sur la mort d'Anseÿs.

*

* *

La première question que pose cette prose des Loherains est celle du modèle suivi. Nous avons confronté la prose de l'Arsenal à l'ensemble de la tradition aujourd'hui connue, c'est-à-dire vingt manuscrits et vingt-six fragments pour *Garin* et *Gerbert* et quatre manuscrits et un fragment pour *Anseÿs*. Nous ne donnons ici que la conclusion de nos sondages, proposant une étude plus détaillée dans l'édition de la prose.

On doit laisser de côté les concordances même sur des détails très précis entre cette prose et tel ou tel manuscrit isolé contre tous les autres. Il est clair en effet que le modèle suivi était très étroitement apparenté au groupe *QS*, c'est-à-dire *Bruxelles, B. R. 9060* et *Paris, B. N. 4988*. C'est là une conclusion bien assurée. De plus, l'accord se fait souvent beaucoup plus étroitement avec *S*. Mais on doit dire que pour les trois poèmes contenus dans la prose, le modèle aujourd'hui perdu s'apparentait très étroitement avec le manuscrit *S*, mais n'était pas *S*.

*
* *

Venons-en à la prose par elle-même, on doit d'abord souligner qu'il ne s'agit nullement d'un dérimage comme celui de Philippe de Vigneulles. Le passage des vers à la prose s'accompagne d'une très nette volonté de résumer. Ce n'est d'ailleurs pas la moindre des qualités de notre prose qui constitue, comme le soulignait déjà Léon Gautier, «*un type excellent [des] premiers romans en prose*» et il ajoutait : «*Il eût été désirable que les translateurs eussent toujours suivi ce modèle : la traduction en effet est sobre, est courte, est sage*»². A titre indicatif, la prose compte 340 000 caractères environ alors que l'ensemble de la *Geste des Loherains* avec ses 66 000 vers compte environ 2 400 000 caractères : la prose opère donc une réduction *grosso modo* au septième, même si l'on ne relève qu'une seule fois la formule *pour dire brief* (76-1).

Notre prose s'attache à mettre en lumière les moments forts de l'action. Sa principale caractéristique tient au fait qu'elle supprime à peu près totalement les discours directs, pourtant si nom-

2 — Léon Gautier, *Les épopées françaises*, 2^e éd., Paris 1892, tome II, p.485.

breux dans les poèmes de la *Geste des Loherains*. Ainsi, on ne relève même pas vingt-cinq lignes de discours direct sur les quatre mille cinq cents que compte la prose tout entière. La seule phrase où le discours direct puisse se justifier par une volonté stylistique indiscutable se rencontre dans *Anseÿs* au moment où, talonné par les Lorrains, Gautier d'Artois doit abandonner son frère qu'il ne peut plus longtemps garder sur la croupe de son cheval ; dans ce passage éminemment dramatique, puisque cela revient à condamner ce frère à une mort certaine, on lit :

Quant Gauter voit qu'il ne pot eschapper, dit en pleurant a Henri le Normant : « Frere, il fault que vous descendez ! » (130-24/26).

Il s'agit d'une transposition du texte « *Frere, ci remenez !* » des manuscrits en vers.

Partout ailleurs les discours sont plus ou moins écourtés et transposés au style indirect. Ainsi, voici les vers qu'on lit dans *S* lors des dernières tentatives des Bordelais pour obtenir la paix dans *Anseÿs* :

S (numérotation des vers d'après l'édition de H. J. Green)

- | | | |
|------|--|---------------|
| 4329 | « Hé rois, dist il, pour Dieu le fil Marie
Car lai ester celle fole ahatie | <i>S</i> 237b |
| 4331 | Ains qu'elle soit si malement partie !
Nel di pour çou, se Dieus me beneïe,
Que vous doutons une pume pourie,
Vous ne vo force vaillissant une aillie !
Car par cel Dieu ke on aoure et prie | <i>U</i> 68a |
| 4336 | Avant en erent .C.M. homme sans vie
Que nous tolés denree ne demie !
Mais je le di, si n'en mentirai mie,
Pour vostre terre ki en ert desertie
Ne voir la nostre ki en ert desertie | <i>L</i> 102d |
| 4341 | La poure gent en sera desertie,
Car de le mer duskes a Saint Denise
N'i ara il nule gaaignerie
Qui ne soit toute gastee et essillie ! »
Quant li rois l'ot, si fist ciere marie | <i>N</i> 153e |
| 4346 | Et dist a Bauce : « Car faisons courtoisie :
Prendons .I. jour de bataille aramie,
Aprés aoust, de no chevalerie,
Quant tout li bien erent a garantie;
Si le jurons, si ne le lessons mie, | |

4351 *Sur tous les sains ke on aoure et prie
 Quë a castiel në a bourc në a ville
 Ne fourferons vaillissant une aillie ! »*

Variantes : 4329 LNU — 30 ceste LNU, sote folie N — 31 LNU — 32 LU, Ne N — 33 LNU — 34 N, vaillant U (-I), une pie L — 35 Que LN, ce Dieu N, l'en a. U — 36 Ançois LNU — 37 tolliés LNU — 38 LU, ne N — 39 U, nostre LN — 40 li (la NU) vostre (nostre U) n'i gaaignera mie LN — 41 NU, sera mal baillic L — 42 U, Que L, juques N — 43 U, N'i avera point de g. LN — 44 L, Que NU, gastë U — 45 Q. l'ot li rois si N, s'en f. L, Q. Pepins l'ot si f. c. hardie U — 46 L, a B. or fetes c. NU — 47 LN, Prenés U — 48 LNU — 49 Q. (Que U) tous li biens iert mis a g. LNU — 50 Et puis j. L, Si le j. que nos nel (ne) lairons mie NU — 51 NU, les s. ki onques orent vie L — 52 NU, Que en c. ne en b. ne en v. L — 53 N, Ne forfeis U, une pie L —

Et voici le passage correspondant dans la prose :

...et lors lui dit Bance que, avant mourroit .C. mil hommes qu'il se lessasse[n]t destruire et que, ceu qu'il disoit, qu'il ne le disoit mie [f°59c] pour crainte que il [eu]st de lui, mës que pour leur guerre son réaume en seroit fort destruit et leur terre en seroit fort empiree. Lors lui dit le roy qu'il emprisse[n]t ung jour de bataille après le mois d'aoust, que le menu peuple aroie[n]t fait leurs messons, et que il feisse[n]t serment qu'il ne mesferoie[n]t en chastel ny en bors ny en ville et par ainci le peuple seroit sauvé... (116-12/20).

Quant à la partie narrative, elle subit elle aussi une réduction parfois sévère. A. Feist a bien montré comment les passages où interviennent des messagers, les descriptions des personnages, des fêtes et surtout des batailles étaient soumises à raccourcissement ; certains affrontements secondaires sont mêmes passés totalement sous silence. Pour les batailles, la prose se contente souvent d'énumérer les principales actions héroïques, ce qui revient la plupart du temps à dresser la liste des morts et de ceux qui les ont tués, le récit prenant alors une allure de *Gotha*. Ainsi, devant Bordeaux, dans *Anseÿs*, à l'issue de la première bataille on lit ce passage qui propose davantage un bilan qu'il ne fait le récit circonstancié de l'action proprement dite :

Ce jour Baranger tua Ancel de l'Estree, fieulx de la seur aisnee Amauri; Guion du Mont d'Ausay tua Enrart de la Rochelle, qui fut filz Aléaume le Fleuri et cousin Ludie; puis Asselin, cousin Enrart, vint contre Guion et le tua; et Arneïs, seigneur d'Orliens,

tua Sadone le seigneur des Danois ; Gauter d'Artois tua Gauter de Bloys, nepveu du roy Pepin et de Arneïs ; Garner d'Angou tua Savari, qui fut filz Guillaume de Monclin et frere Berant; puis Berant vint contre Garner et le tua, et la fut Berant trop defoulé et rué par terre, quant Barenger le recouit. Gerin tua Ameri de Riviés; Forés tua Seguin, frere Guirré, puis Guirré tua Huon d'Aïre, seneschal Bance ; puis Gerin tua [un] Flamant qui estoit seigneur de Bruges soubz la seigneurie de Bance, puis tua Gervais de Saint Denis, puis Godin, le chambrelain Bance; puis vint Bance et fit trop de vaillances et la fut blessé son cheval Fleuri de .XIII. plaies ; [f°56b] Fokeré tua Millon de Mes, puis Aymeri de Dinant; puis Amauri tua Honouré de Lions sur le Rone; puis Barenger tua Entelme, le seigneur de Louvain — cousin estoit Gerin — ; Mauvoisin tua le conte Galain et Gilmer, ung sien cousin germain, et Asson; moult fut grande la bataille celle journee. (110-1/20)

Il convient de signaler ici que la prose traite en quelques mots seulement (98-12) un passage considérable dans les manuscrits en vers (ce passage compte entre 1600 et 1850 vers selon les manuscrits). Il est vrai que le passage ainsi écourté présente un caractère quelque peu répétitif, notamment avec l'envoi de deux messagers dont on nous compte le périple par le menu, mais une première bataille devant Bordeaux se trouve aussi presque totalement passée sous silence, puisque la prose ne mentionne qu'une des deux sorties des Bordelais. Plutôt que de voir ici la mise en oeuvre d'une soudaine volonté acharnée de résumer, nous préférons penser que le modèle suivi écourtait lui-même ce passage, peut-être d'ailleurs à la suite d'une lacune matérielle. Mais il peut s'agir aussi d'un accident de copie.

En revanche, certains passages de la prose paraissent reprendre sans grands changements les passages en vers correspondants. Si l'impératif de la brièveté domine la prose, cela ne saurait, dans l'esprit du remanieur, nuire de quelque manière que ce soit à la précision, notamment pour certaines informations. De ce point de vue, il n'est pas indifférent de constater que le traducteur et probablement son lecteur du ^{xv}^e siècle jugeaient essentiel de citer le plus précisément possible les participants principaux mais aussi secondaires à l'action, scrupule qui peut agacer un lecteur moderne. L'exemple le plus caractéristique de toute la prose est le suivant ; alors que Pépin refuse les

ultimes propositions de paix des Bordelais, on lit cette énumération qui ne comporte pas moins de trente-deux noms de personnages de l'action, sans compter les détails de leur filiation :

Il prîre[n]t conseil de mender leurs amis et premierement ceulx de Bordeaux et de Monpelier, Berant et Fokeré, Guis de Lesignon, Audie de Valence, le filz Garner, le conte de Lions; Gautier, qui fut filz Honouré; Anstais, le filz Fouré, et Rogier de Nasil, filz Bernart; Ansquier de Verdon, filz Anselin, le .II^e. frere Ludie, roys d'Illande; le roy Sanson d'Angleterre, le roy David d'Escoce, Baionet de La Rochelle, filz Enrart; Gauter de Ribemont, de Hireçon Jeoffroy et Foqué, Renier, filz du roy de Hongerie — leur mere fut du linage Ludie —; puis Gouselins de la Tour seigneur de Ansay, Gillon d'Aspremont, Treson de Mont Ferrant, Millon de Beauvisin, Regnault de Clemont, Gillon de Saint Quantin, Gui et Aubert de Conti, Henry, filz Benselin de Normandie; Aléaume de Ponti, frere Ludie de mere — et si estoit parent Gerin et Arnaut de par le pere; Riol de Gisnes, Henri de Montisder, Landri, Thomas d'Amiens, Hervin de Corbie [f°60a]; et si estoie[n]t les deux filz Ludie qu'elle avoit mandé querre en Irlande; tous ceulx estoie[n]t parans ou subgietz Bance et Ludie. (116-35/117-13)

Plus nets encore, les passages où les chefs des deux armées ordonnent leurs bataillons. Le cas le plus frappant est fourni par le passage qui indique la répartition des bataillons avant le dernier affrontement d'Anseÿs, du côté des Bordelais; la prose suit à peu près mot pour mot le texte en vers :

S (numérotation des vers d'après l'édition de H. J. Green)

12497	<i>Sa gent ordenne com preus et com gentis Et ses eskielles a faites par devis : La premeraine fist li cuens Bauduïns A tout .XX.M. de chevaliers hardis ;</i>	<i>S 280d(24) L 160b</i>
12501	<i>En la seconde refu Gillemers mis, Et en la tierche refu Foukiers ellis, Et en la quarte refu Beraus assis Et en la quinte Gautiers li poestis,</i>	
12505	<i>Et la .VI^e. fist Berengiers li Gris.</i>	

Variantes : 12497 comme p. et g. LNU — 98 LN, les. e. U — 99 LNU — 500 A t. .XX.M. et fors et poestis (posteis N) LNU — 501 LN, A la U, L ajoute : Ki sires fu

d'Illande le país — 502 Et a le t. refu Gautiers eslis *LNU* — 503 Et a la q. *LNU*, fu B. li hardis *L* — 504 Et a le q. Foukerés (Forquerés *N*) li Petis *LNU*, *L* ajoute : Ki bien estoit de sa plaie garis — 505 *LNU*, *LNU* ajoutent : A tot .XX.M. ki sunt de ses nouris *L* / A tot .XX.M. de ceus qu'il ot de chevaliers *U*) noris *N* —

Voici le passage correspondant dans la prose (on notera l'inversion de Gautier et de Foukier, dans *S* par rapport à *LNU* et à la prose) :

... [la] premiere bataille fit Baudouin a tout .XX. mil; la .II^e. Gilemer; la .III^e. Gauter; la .III^e. Berant; la .V^e. Fokeré; la .VI^e. Beranger a tout .XX. mil, et bien fure[n]t en tout .III.XX. mil... (141-31/34)

Certes, ces informations figurent dans les textes en vers³, mais le remanieur n'était pas absolument tenu de les reproduire avec autant de fidélité. Il faut donc en déduire que cet aspect des poèmes en vers l'intéressait particulièrement.

De même, le remanieur semble s'attacher avec une certaine prédilection aux épisodes où le merveilleux domine. Ces épisodes ne se rencontrent que dans *Anseÿs*. Nous citerons les trois principaux : ils sont un peu longs, mais il peut être utile de s'y arrêter, puisqu'ils correspondent à une partie inédite de l'*Anseÿs* en vers, à un épisode où intervient le magicien Tules.

Dans le premier passage et dans les textes en vers, Judith, femme de Tules, examine un cercle d'or que lui a envoyé Clarisse, mère d'Anseÿs, afin d'obtenir l'aide du magicien contre les Bordelais. Judith arrête son attention sur une des pierres précieuses qui ornent le bijou :

... et quant Judis vit se beau sercle qui bien estoit aorné de perres precieuses, elle le prist fort a regarder, puis le monstra a Tulez qui entre les autres perres en congneut une qu'il dit qu'elle estoit la plus vertueuse du monde car cil qui seur lui l'avoit feu ne lui pouvait nuire ne par eau ne pouvait perir et si gardoit fammes de mourir d'enfans et auci l'enfant avorter ; qui en la bataille l'aportoitoit conqueroit tous ses ennemis; nul enchantement ne lui pouvait nuire, nul larron ne pouvait (= « n'avait pouvoir d'agir ») en lieu ou elle fust et si n'estoit instrument qui la peust rompre. Or dit Tules la maniere come elle estoit venue, car Dieu de paradis la bailla a Adam et lui dit que, si lui ou Eve, sa fame, avoie[n]t

3 — Cf. les laisses *LX*, *LXI*, *LXII* de l'édition d'*Anseÿs* de H. J. Green.

froit, qu'i[l] la misse[n]t sur eulx et que elle leur donroit chaleur; et s'il avoie[n]t chault, qu'elle leur donroit fredour; et s'il avoie[n]t fain, qu'il la misse[n]t en la bouche et que il seroi[en]t ressasiez. Ceste perre garda Adam tant qu'il vesquit et, quant il veult mourir, il se fit apporter ung rameil du [f°52d] foil dont il prist la pome, puis le fandit et mist la perre dedans et le planta; et lors se mourut. Puis de cel rameau vint ung grant arbre qui dura joncquez au Deluge Noé et les eaus du Deluge le deraicere[n]t et l'enportere[n]t eu Mont de Sinaï et la demoura joncq au temps que Jhesus nasqui de la Vierge Marie. Et en ce temps les parnaus (= « petits enfants ») la trouvere[n]t en l'arbre et l'aportere[n]t en Bethleem a la Verge Marie, qui bien la garda et par celle perre mist elle Jhesus ors de Bethleem maugré tous ceulx qui la ville gardoie[n]t; et quant Jhesus fut crucifié et Longis le frappa de la lance eu cousté, la teste Adam saillit et o une couppe le sang recueillit et puis Nicodemus, qui Jhesus despendit, la tolit a Adam et la rendit a Nostre Dame et fit maistre ceste pierre... Et plus n'en savoit més moult se merveilloit come on l'avoit peu recouvrer... (103-18/104-8).

Certains détails ne sont pas très clairs, mais nous donnons en annexe le texte des manuscrits en vers, qui apportent quelques éclaircissements.

Le second passage constitue une scène de guérison magique bien curieuse; on la rencontre dans le même épisode.

Or dirons de Tules qui estoit party de Pavie; en son chemin trouva une belle fontaine près d'une prairie et la descendit pour soy digner; par la passa Costans, duc de Melans, qui estoit tout impotent de maladie; Tules le pria de boire avec lui; Costans soy excusoit pour sa maladie; Tules lui dit qu'il le garroit si home du monde avoit pouvoir de le garir; si fut joieulx Costans et descendit; lors vint une pie qui dit en son langage que Costans le jour suivent mourroit, se non qu'il beust de trois herbes qui estoie[n]t en ce pré, qui avoie[n]t telle vertu que troys crapaux que Constans avoit [f°53d] eu ventre elle pouvaie[n]t tuer. Tules, qui par sa science entendoit le langage des oseaulx dit [a] Constans que disoit la pie; si fut Constans trop courroucé et lui pria de lui aider et, c'il avoit guerre, que pour cent mil hommes il lui aideroit et ce lui donroit Vergeans et Yvorie, Melans ou la cité de Pavie. Tules le mercia pour le chastel de Yvorie et l'accepta pour ce qu'il est .VII. leues près de Arle; puis ala parmy le pré et trouva les trois herbes: l'une avoit a nom sueke, la .II^e. de faresougrie, la .III^e. de

robelut ; si les fit braier et lors ung crapaut, qui estoit en la riviere, crioit és autres qu'il soy gardasse[n]t et l'on leur aprestoit du berage ; Tules bien l'entendit et le fit tuer, puis donna a boire a son malade et tantost fut gari; puis prîre[n]t congié l'un de l'autre. Constans s'en alla vers Rotieme, Tules vers Gironville. (105-20/106-3).

Dans le troisième passage, le clerc de Tulles, Jorés, qui combat du côté des Bordelais, use de sortilèges contre les Lorrains :

Or dirons de Jorrés. Quant il sceut que Tules devoit arriver, il le veult desavancer et vînt a la tente Arnaut et fit [1°54a] tel enchantement que tous ceulx qui estoie[n]t en pavaillon se prîre[n]t a dancier et n'avoie[n]t puissance d'eulx deffendre ne d'eulx aider. Amauri de Borgoigne en fut courroucé et entra en pavaillon pour les cuder chastier et lors ce prist il a dancier comme les autres ; puis fit il ung autre enchantement : que tous ceulx qui dehors estoie[n]t cudoie[n]t estre en lames et nouaie[n]t a plaine terre... (106-4/12)

Si l'on voulait maintenant tenter de caractériser le style du translateur, on pourrait souscrire à la suite du jugement de Léon Gautier, évoqué plus haut⁴ : « *L'élément héroïque n'a pas encore été tout à fait effacé et cette prose a encore quelque parfum de bonne antiquité* ».

Notre prose est écrite dans un style généralement très clair (s'il y a quelques passages problématiques, ils sont très vraisemblablement à mettre au compte d'un copiste négligent).

A propos de sa prose et de son contenu, le remanieur parle d'*ystoire* (4-8, 9-26, 12-10, 26-1, 110-24) ; il n'intervient à la première personne que dans des formules figées, ainsi *les .VI. que je vous ay nommés* (25-3), ou encore *Que vous diray ge ?* (49-16, 54-36, 63-1, 91-24).

Le remanieur a conservé, de manière irrégulière il est vrai, certains traits du style épique. On relève ainsi de très nombreuses formules de relance du récit, du type de *Or dirons de...* (70 occurrences) ou *Or dit li contes que...* (61 occurrences)⁵ ou encore *Més a tant vous laisseron et dirons du roi Pepin* (123-28), formules qui correspondent en général à des débuts de laisses ou à des vers de

4 — Léon Gautier, *op.cit.*, tome II, p.485.

5 — Noter la conservation de la forme déclivée *li*, totalement archaïque.

relance dans les manuscrits en vers⁶. Quelques phrases commençant par le verbe rappellent le style des chansons de geste en vers, ainsi : *Doubta la mort Fromont et son linage* (17-31/32), *Prist congié Girbert* (72-18), *Avint que...* (65-36, 67-8/35, 70-14) ; on relève même un vers blanc : *Voit le Gerbert, si fut trop courroucé* (64-8).

En outre, le remanieur interpelle parfois son lecteur, comme le jongleur devait le faire de son auditoire ; ainsi dans *Ores oyés la grant mauvaisté l'arcevesque* (16-26), lorsque l'archevêque de Reims fait échouer, par un faux témoignage, le mariage de Garin avec Blanchefleur ; de même, on rencontre quatre fois la formule caractéristique des chansons de geste *Lors qui veïst...* (17-29, 27-19, 29-1/3) ; mais on ne lit qu'une seule fois le présentatif épique *és dans et lors és apoignant une grande vilainne...* (131-30), à côté de formules d'interpellation telles que *et veez vous lever un moygne* (16-29) ou encore *sachez que...* (15-15, 25-35, 33-30/31, 37-4, 91-26). Enfin, quelques formules de déploration dans lesquelles intervient le nom de Dieu ponctuent la prose, ainsi *Dieu quel deul fit Guillaume !* (63-15/16) ou encore *Dieu quel douleur fasoie[n]t ceulx de Bordeaux qui veoient leur seigneur que l'on menoit pandre !* (96-17/19). On relève au total douze formules comparables⁷.

Pour plaire à son public, le traducteur a su garder quelques remarques pittoresques du texte en vers ; ainsi, lorsque Mauvoisin s'adobe avec les armes du premier adversaire abattu par Gerbert, on lit :

Mauvoisin ne avoit point d'arnois et, quant Gerbert ot tué un chevalier, il prist son harnois et vint a la bataille, et lors lui demanda Gerbert qui le avoit fait chevalier, Mauvoisin lui dit que ung home mort et depuis se tint a chevalier ne oncq puis n'ot autre che/[f°28d]/valerie. (55-1/6)

6 — Ainsi pour les trois premières formules : *Or dirons de Loherens Garin et de son frere Beggon* (4-35, cf. début de laisse dans QS, correspondant dans A au v. 1007) — *Or dit li contez que tout après le duc Terris, duc de Mauriene et de Valparfunda envia un messenger au roy Pepin* (6-4/6, cf. début de laisse dans ABĒFGJĠMÖPĠ) — *Ores dirons de Bernard de Nasil. Fromont lui manda tout son affaire* (11-1, correspondant à une formule de relance dans les manuscrits en vers, cf. A v. 3296).

7 — Cf. 30-24, 51-4, 63-15/16, 71-26, 82-9/18, 96-17/19, 97-23/24, 101-7/8, 130-27, 132-7, et 136-33.

Ce trait d'humour se trouve dans neuf manuscrits en vers (DEFJMPQVX) ; ou encore lorsque Gerbert propose de dédommager Ludie pour la mort de Fromondin, *elle lui dit que riens n'en feroit senon que il lui rendist en vie Fromondin* (88-26), ce qui correspond dans S (f°165b) à :

*Mais n'en vot prendre amende n'escondis
Se Fromondins ne lui est rendus vis*

Signalons au passage la seule fausse note que nous ayons repérée dans la prose ; il s'agit d'une comparaison qui, pour être amusante, n'en est pas moins totalement incohérente : dans le passage éminemment sérieux où *Amauri de Dijon* repousse les dernières offres de paix du roi, il s'écrie que *tous bons chevaliers devoit vouloi[r] mourir en bataille, non pas en son lit comme une brebis* (1244/6). Même en admettant que *lit* ait pu signifier *litière*, l'image n'en prête pas moins à sourire.

Nous n'avons pas trouvé de commentaires susceptibles d'être attribués avec une absolue certitude au remanieur. La plupart du temps, comme on peut le vérifier, les commentaires de la prose sont importés des textes en vers. Çà et là, quelques sentences émaillent la prose ; ainsi, lorsque le roi convoque Begon pour lui demander des explications sur la destruction du château de Naisil, les textes en vers font dire à Begon : *Ja est il or ansi*, alors que dans la prose, le narrateur écrit : *a chouse faicte ne peut on pourvoir* (19-9) ; ou encore, parlant de Bernard de Naisil, le narrateur commente *qui toudis mal pance* (21-29) ce qui ne correspond à rien dans les textes en vers, même s'il s'agit là d'une vérité d'évidence pour qui connaît ce personnage.

En fait, les commentaires spontanés ou non sont de trois types : soit le remanieur recourt à des remarques quelque peu formulaires, ainsi *nul ne le porroit escrire* (136-34), *si grant deul que nul ne le pouvoit reciter* (30-9/10), *et n'estoit pas merveille* (140-22)... ; soit il adapte quelques formules sentencieuses proches de proverbes, ainsi *car mauvaises nouvelles ne peut l'on que trop [tost] savoir* (92-8/9), *mais souvent dit on tel se cudoit revenger qui pert* (143-27/28) ; soit enfin il donne plus volontiers son sentiment : à propos du moine qui, à la demande de l'archevêque de Reims, jure mensongèrement que Garin et Blanchefleur ne peuvent s'épouser parce qu'ils sont parents, le remanieur précise *un moygne qui bien estoit forgié pour l'arcevesque* (16-29/30) ; ou encore, à propos

d'un transfuge qui a changé de camp par intérêt, il glisse, lorsque celui-ci est tué *il en fut bien poié* (101-24) ; ou enfin, à propos d'Alori qui porte le cœur de Bauche li Cors à Boulogne après avoir été un des principaux instigateurs de son assassinat, on lit *Alori ot bien son louer* (137-5) lorsqu'Alori est livré au supplice.

Nulle part dans les textes en vers n'est commentée la décision de Garin qui accepte les offres de paix de Fromont, ce qui n'empêche pas la prose de suggérer en passant que Garin agit selon l'équité morale : *car qui egaulté reffuse egaulté lui fuit* (31-3/4). Ou encore, lorsque Gerbert est tué par ses neveux, les textes en vers présentent la formule : *Las, quel damage !* alors que la prose développe quelque peu et propose :

... et l'ame s'en partit : Dieu en ait l'ame, car il fut gentil chevalier et maintes vaillances fit sur les Sarrasins, *Pater Noster*, [f°46a] *Ave Maria*. (91-1/3)

On note encore quelques innovations dans le détail du récit. Ainsi, avant de mourir Begon baise la terre dans la prose, ce qui ne correspond à aucun des dix-huit manuscrits en vers donnant ce passage. Toutefois, la prose semble prendre l'initiative d'engager la responsabilité de Fromont dans la mort de Begon puisqu'on lit, lorsque le forestier découvre Begon qui vient de tuer le sanglier monstrueux :

Et s'en alla a son seigneur Fremont a Lans et lui dist que en sa fourest avoit il trouvé ung larron qui avoit tué ung sanglier. Fromont ordonna ung de ses gens pour y aller et, quant Thebaut du Plesseis, qui fut frere Estormi de Borges, oït cestes nouvelles, il dit que il y vouloit aller (27-5/10).

Or tous les manuscrits, ils sont dix-sept à donner précisément ce passage, concordent pour dire que Fromont n'est pas mis personnellement au courant de la situation puisque le forestier, n'osant l'aborder, s'adresse en secret à son sénéchal ou son chambellan selon les manuscrits. Il se pourrait donc ici précisément, puisqu'il importe que Fromont soit totalement innocent du meurtre de Begon, que la prose gauchisse une idée pourtant importante pour le sens du texte.

La prose semble déplacer quelques éléments du récit, mais sans jamais modifier notablement la perspective. Ainsi, dans la prose Garin se voit-il proposer Blanchefleur en mariage par le roi

Thieri de Morienne **avant** le retour des Bordelais sur le champ de bataille, ce qui n'est pas très logique il est vrai et tous les témoins en vers présentent ces deux informations dans l'ordre inverse, plus acceptable. Ou encore, dans la prose, lorsque le corps de Begon est porté à Lens, Fromondin et Guillaume de Monclin arrivent devant Fromont **avant** que celui-ci ne fasse embaumer le corps de Begon : c'est l'inverse dans les seize manuscrits qui donnent ce passage. On le voit, il ne s'agit que de détails.

Enfin, le traducteur n'hésite pas, pour autant qu'il ne se contente pas de reproduire son modèle aujourd'hui perdu, à fournir à son lecteur de manière pédagogique telle ou telle information qu'il juge nécessaire à la bonne compréhension du récit ; ainsi, nous dit-il, les *Wandres* dont il est question dans son texte *a presant soy nome[n]t Flamans* (14-28) ; de même, conservant la formule du texte en vers qui nommait Pépin *le roy de Monloon*, il tient à préciser *ce est a dire de France* (123-3) ; ou encore, lors de la première expédition de Gerbert à Cologne, la prose est la seule à offrir une petite récapitulation concernant le personnage d'Anseïs, sorti du récit depuis longtemps :

Et lors avint que les enbassadeurs du roy Anseïs — seigneur de Coloigne, qui tenoit la terre d'autre Muse et le Rin, Baviere et Almaigne et Saissone, et si avoit la terre de Lorainne a lui oblige — vindrent au roy Pepin. (55-28-31)

De même, le texte d'Anseïs s'ouvre sur un souci pédagogique manifeste :

Affin que mieulx puit estre estandu ce romans, tant sur la guerre qui est passee que sur celle qui est ad venir, je vous diray le genealogie d'une part et d'autre. (87-1/3)

C'est le même souci, preuve indirecte de la fidélité intelligente du remanieur au modèle suivi, qui explique dans un passage d'*Anseïs* la curieuse formule : *Ysoré le Gris, autrement dit Beranger* (126-5). En effet, Ysoré le Gris, père de Beranger, est mort depuis le milieu de *Garin* et c'est bien de son fils Beranger qui joue un rôle important dans *Anseïs*, qu'il est question dans le passage considéré. Ce qui est ici très intéressant c'est que la faute figure, mais sans commentaire ni repentir, dans deux manuscrits en vers (*LS*) et l'on peut donc en déduire avec une quasi certitude que le remanieur avait remarqué cette faute mais qu'il n'a osé ni la supprimer ni la reproduire telle quelle.

On ne relève pas de graves contresens dans le détail des leçons ou, lorsque c'est le cas, notre prose n'est pas isolée. Ainsi, un personnage semble avoir donné du fil à retordre à la plupart des copistes de la *Geste* ; il s'agit d'*Aimeri vicomte de Toartois* (= de Thouars, dans les Deux-Sèvres). Neuf manuscrits donnent une leçon correcte ou reconnaissable alors que les autres battent la campagne parlant d'un vicomte de *Tonais* (O), de *Marceïs* (D), de *Coarchis* (R) et même de *Commarcis* (G) ; notre prose (16-1) présente une variante particulière avec *Aimeris viconte d'Artois* ; plus loin (30-8/9), c'est le corps de Begon qui arrive à Metz le jour de la saint *Benoist* en vertu d'un petit contresens, que la prose partage d'ailleurs avec cinq manuscrits en vers, contresens à cause duquel l'adjectif *beneï* a été pris pour un prénom : la bonne leçon, s'agissant de Metz, serait *le jour du cors saint beneï de saint Estievene*, comme le proposent quatorze manuscrits ; là encore, ce n'est pas le remanieur, semble-t-il, qui aura introduit une erreur dans la prose, mais elle devait figurer dans le modèle suivi.

Dans cette perspective, doit-on lui attribuer les autres petits contresens qu'on repère çà et là lorsqu'on confronte le détail de la prose à l'ensemble de la tradition ? Ainsi, le mot *aumaçor* qui désigne un chef de guerre sarrasin semble avoir été mal interprété par le remanieur (mais la responsabilité du copiste n'est pas non plus à exclure). En effet, là où la plupart des témoins en vers parlent d'un *aumaçor* venu assiéger *Aix en Gascogne*, c'est-à-dire la ville actuelle de *Dax*, la prose parle d'un « *Sarrasin nommé Avinaycors* » (78-5/14, 79-3) : à l'évidence, il s'agit d'une mélecture⁸ du mot *aumaçor* ; il faudrait être devin pour savoir à quel stade de la tradition le contresens a eu lieu ; toutefois, le fait qu'il n'apparaisse que dans la prose et à trois reprises invite à le mettre au compte du remanieur (ou du copiste). Contentons-nous d'évoquer *Guichart le dansillon* (= *le jeune homme*) des textes en vers qui devient dans la prose *Girart de Dansillon* (94-16), son surnom étant pris pour un nom d'origine ; ou encore la lecture un peu rapide du vers *Au port eslisent .I. bon calant masis* (LSU) qui a

8 — On rapprochera cette interpolation de celle qu'on constate à propos d'un autre émir, dont le nom apparaît comme flottant dans la tradition : *Aminagon de Picernie* dans la prose (73-32), *Amiragon* dans S, *Amarigon* dans Z¹³, *l'amiragon* dans DFJM, *l'amirant Rigon* dans ABCQR, *l'amiraut Regon* dans L, *.I. roi Corbon* dans N, *.I. Arragon* dans V, *Claron* dans E, *Ferron* dans P.

conduit le remanieur à prendre la forme verbale *eslisent* (= *choisissent*) pour un nom propre, introduisant ainsi une forme défiant toute possibilité d'identification géographique (103-10) : ce n'est d'ailleurs pas le moindre intérêt de notre prose de donner au chercheur moderne des perspectives permettant parfois de mieux cerner le caractère flottant de la tradition et de mieux comprendre la manière dont certaines interpolations ont pu s'introduire dans le texte.

A signaler pour finir, quelques légères inexactitudes par rapport au reste de la tradition ; ainsi, le clerc de l'enchanteur Tullès est dit dans la prose *fils du conte de Saint Valery* (103-14) alors que les manuscrits en vers disent seulement *Fils a un conte né de Saint Walery* ; de même, lors du tremblement de terre qui à Paris cause la mort de la reine Blanche fleur dans *Ansej's*, il est question d'une jeune fille nommée *Clarençon* que la prose donne comme fille du roi *Marc* alors que les manuscrits en vers se contentent de dire qu'elle est *fille d'un roi Marc* (123-8). Nous pourrions encore citer une vingtaine de petites approximations de ce genre, mais cela n'apporterait pas grand'chose à la description de la prose, d'autant plus que l'on doit pouvoir mettre ce type de fautes au compte du copiste.

Quelques graphies très approximatives se rencontrent encore çà et là. Ainsi, sous la graphie *Henrris hiron*s (120-12), il faut reconnaître *Henris l'Irois* (= l'Irlandais) ; ou encore, sous les deux mots *siliscone vemant* (119-2), qui n'offrent aucun sens, les manuscrits en vers (« *se li romans de ment* » = *LNSU*) permettent de deviner la bonne leçon copiée ici en dépit du bon sens : *si l'istoire ne ment*. Mais ce sont là des détails qui ne gênent nullement la lecture du texte.

Conclusion

L'intérêt de la prose de l'Arsenal est évident : cette prose apporte un témoignage supplémentaire à la tradition des textes en vers et doit donc arrêter l'attention de tout éditeur de *Garin*, *Gerbert* ou *Ansej's*, au même titre que le dérimage de Philippe de Vigneulles ou l'adaptation en prose de *Garin* par David Aubert.

De plus, elle offre un bel exemple de l'idée que l'on se faisait au XV^e siècle de la matière épique.

Enfin, et c'est là une qualité non négligeable à la vérité, elle permet d'entrer assez avant dans la connaissance de la *Geste des Loherains* dans laquelle un lecteur moderne hésite parfois à se lancer.

Jean-Charles HERBIN

ANNEXE

Judith, femme de Tulles, examine le cercle d'or que lui a envoyé Clarisse, mère d'Anseÿs, afin d'obtenir l'aide du magicien contre les Bordelais.

- | | | |
|----|--|-------------------|
| 1 | Le cercle d'or entre ses mains a pris
Toutes les pieres esgarda par l'or fin ;
Entre les autres une biele en coisi : | <i>S 203a(26)</i> |
| 4 | Elle vaut mieus que France ne Berri
Ne Chaelons ne trestous Biauvisis.
Si vous dirai pour coi le prise si.
Qui en .I. fu seroit moult bien espris, | |
| 8 | S'eust le piere ke je chi vous devis,
N'i aroit drap ne nul kaviel espris ;
Et s'il estoit en mer ou parfont fil,
N'eust calant ne batiel aveuk lui, | |
| 12 | Ne poroit il effondrer ne perir,
Se ses termines n'ert venus pour morir,
Si com cascuns doit a son tour venir.
Femme ki l'ait ne peut d'enfant morir, | |
| 16 | Neïs li enfes mal faire sans mentir,
Et si n'est hons, bien le vos os gehir,
S'il le portoit entre ses anemis,
Et bien i fuissent par .IIII. fois .C. mil | <i>L 57b</i> |
| 20 | A boines armes et a chevaus de pris,
Et bien i fust tous nus jel vous plevis,
Nes douteroit trestous .I. paresis ;
N'encantement ne peut il pas tenir ; | <i>S 203b</i> |
| 24 | ~~Le res nel peut ne embler ne tolir ;~~
S'elle est en terre .XX. ans et .XV. dis,
Ne porait (<i>-roit ?</i>) elle empirier ne pourir.
Se tout li fevre ki sont en che paiis | |
| 28 | Frapoient sus de grans martiaus faitis | <i>U 41 c</i> |

- Et si l'eussent et juré et plevi,
 En .II. moitiés nel poroient partir
 Mais qu'il ferissent dusc'al jour del Juïs
 32 Et si n'est nus ke s'il l'avoit sur lui
 Qui pour .I. an peüst de fain morir.
 Assés a plus de vertu ke ne di,
 Tiesmoing le letre et aveuk les escriis.
 36 Or vous dirai dont celle piere vint,
 Cui elle fu et comment elle est chi.
 Lassus le fist en son sain paradis
 Quant Nostre Sires Adam no pere fist
 40 Et fors tout nut de paradis le mist,
 Lui et Evain sa femme ki meffist,
 U Nostre Sires le pele li tramist
 Et par son angle labourer li aprist :
 44 « Se tu as froit, Adam, sel(e) met sur ti (+I)
 Et sur ta femme se elle a froit ausi,
 Tant ke tu puisses de dras estre vestis
 Qui croisteront deseure tès brebis.
 48 Se tu as fain, sés tu ke te devis
 Tu ne ta femme ? Ja n'en seras desdis :
 Met l'en ta bouce, tantost ers raemplis ! »
 Ycelle piere garda tant k'il fu vis ;
 52 Encor poroit tous li mons faire ansi, *L 57c*
 Tout chil ki croient Jhesu de paradis,
 Mais autre gent nel poroient tenir.
 Et quant Adam, nos peres, dut morir,
 56 De mal arbre fist .I. rainsciel venir (*rythme*)
 Dont il li fist le morsiel engloutir ;
 Ens ou debout dou rainsiel en fendi
 Et cele pieche i mucha et quati,
 60 Et le rainsciel de ses crins estraint si
 C'on ne l'en pot oster ainc puissedi.
 Adont morut et l'ame s'en parti ;
 Ne passa mie après .V. ans ou .VI.
 64 Que dou rainsciel dont oés parler chi
 Crut .I. grans arbres ki dura puissedi
 Plus de mil ans, voire plus de .III.M.,
 Desci au tans ke li Delouvres vint, *U 41d*
 68 Ki tout noia fors Noé et si fil, *S 203c*
 K'il esracha cel arbre et si le prist
 Et l'emporta el Mont de Synaÿ,
 Et si jut la moult grant tans puissedi,

- 72 Tant ke li siecles fu peuplés, je vous di,
Et ke Jhesu de le Vergene naski ;
En cel tempore, signeur, ke je vous di,
• Erent enfant el Mont de Synaÿ ;
- 76 Li .I. de chiaus sur le boise s'asist
• Et vit le pierre biele ki del fust ist ;
Ses compaignons, sachiés, pas ne le dist ;
En Bethleem tout eranment s'en vint,
- 80 Marie encontre, tout maintenant li dist :
« Tenés, Marie, yceste pierre chi :
Gardés le bien car vostres fieus le fist ! »
Boine le vit, en sa bouche le mist,
- 84 De Bethleem par celle pierre issi,
Malgré les gardes, hors de le porte issi,
Qu'il n'orent mie pooir encontre li. *L 57d*
.XXXII. ans le garda puissedi,
- 88 Dusques atant ke ses fieus mort souffri,
Quant en le Crois le penerent Juif ;
Sur celle pierre dou bos dont je vous di,
Que li Delouvres mist ou Mont Synaÿ,
- 92 Quant vint a l'eure ke Dieus le mort souffri,
C'uns chevaliers d'un espiel le feri
Ens el costé ke li sans en issi,
La tieste Adam de le boise sali,
- 96 En une coupe a le sanc requelli ;
Nicodemus le coupe li toli
Quant Jhesu Crist de le Crois despendi
Et a Marie au tierc jour le rendi ;
- 100 Et Nostre Dame le pierre metre i fist.
Or ne sai jou comment elle vint chi

Notes et variantes : 1 d'or en ses (ces) .II. mains (poi[n]z) *LU* — 2 par
loisir *LU* — 3 *LU*, *LU ajoutent* : Ce dist li maistres veés vous or cesti (vés
tu ore cestui) — 4 v. plus q. *U*, Berris *L* — 5 *L*, Biauvoisin *U* — 6 coi jel
prise *L*, Car je vos di p. c. le le pris ci *U* — 7 *LU* — 8 p. dont jo *L*, p. que
vos veez ici *U* — 9 Ja n'en aroit drap desous lui (n'a. d. qui sor lui fust)
espris *LU* — 10 *LU* — 11 N'e. b. ne c. ovec *U*, li *L* — 12 *LU* — 13 v. de
m. *LU* — 14 *L*, son tans v. *U* — 15 *LU* — 16 e. maumetre sans *LU* — 17-
18 *LU*, *U ajoute* : Qui le haïssent de la teste tolr — 19 Mais que il *LU* —
20 et a destriers de p. *U*, et a espiaus forbis *L*, *U ajoute* : As roides lances
et as chevaux de pris — 21 Mais (Et) que il f. *LU* — 22 Ne donroit il d'aus
tous un (il en euz deux) parisis *LU* — 23 pas cremir *LU*, *U ajoute* :
N'envenimeure tant set de grant venin — 24 *L*, ni e. *U* — 25 ert en t.

mil ans et (ou) *LU* — 26 poroit *LU*, n'e. *U* — 27 cest p. *U*, Ne se li f. ki s. en cest p. *L* — 28 Feroient *LU*, m. tretis *U* — 29 *LU* — 30 Ne le poroient il mie en .II. partir *L*, Ne la poroient en .II. pieces partir *U* — 31 *L*, jusque au *U* — 32 *LU* — 33 *U*, an duist de *L* — 34 *LU* — 35 letre et tiesmoing cest escrit (les escriz) *LU*, *U ajoute* : Qui la devise trestot dusque en la fin — 36 *L*, dira *U* — 37 *LU* — 38 Jhesus le (la) *LU* — 39 Q. nostre peres Adans le pecié fist *LU* — 40 *U*, tous nus de p. les m. *L* — 41 Lui et se f. E. que tant mesfist *LU* — 42 *L*, la pene li *U* — 43 l. le prist (l'aprist) *LU*, *U ajoute* : Pour gaagnier la rien dont il vesqui, *LU poursuivent* : Et cele pierre li douna et li dist et la fist) — 44 f. A. mé le sour ti *LU* — 45-46 *LU* — 47 c. par desus tes *L*, croistront par enson ces berbis *U (-1)* — 48 *LU* — 49 Toi *U*, serai *L* — 50 b. lués (lors) seras r. *LU*, *U ajoute* : Tu et ta fame por voir je le te di — 51 qu'il (com) vescu *LU*, *U ajoute* : A grant honor et si oir autresi — 52-53 *LU*, *U ajoute* : Qui en sains fons ont lor nos recuillis — 54 *LU*, *U ajoute* : Ne esgarder de lor iex ne veïr — 55 *LU* — 56 De cel mal a. *LU* — 57 Dont on li *LU* — 58 Au son dou (doi) bout icel r. f. *LU* — 59 *U*, pierre *L* — 60 Et le clainsil *U*, de ses dens estrainst si *LU* — 61 ne le p. *LU*, &pui zcedi *U* — 62 et li arme en parti *LU*, *LU ajoutent* : A tout le rain fu en terre enfouis — 63 *L*, ans .VI. *U (-1)* — 64 m'oés *LU*, nomer ci *U* — 65 *L*, uns bel a. *U* — 66 *L* — 67 Bien .II.M. ans voire .III. je vos di *LU* — 68 Dusques au t. (adont) que li Doulouves (Deluges) v. *LU* — 68 et ses fis *LU* — 69 *LU* — 70-72 *LU* — 73 de sa mere n. *LU* — 74 temploire *U*, A cel t. *L* — 75 *LU* — 76 *L*, sor la roise s'a. *U* — 77 *L*, p. du fust qui sor issi *U* — 78 c. s'il pot mie nel dist (c. mie s'il p. n. dit) *LU* — 79 *U*, e. en v. *L* — 80 e. erranment se li d. *LU* — 81-82 *manquent dans U* — 81 T. M. ceste piecete chi *L* — 82 *L*, *L ajoute* : Marie l'ot tot erranment le prist — 83 B. vit la pierre *U (+1)*, en sa borse le *LU* — 84 *U*, piece *L* — 85 Malgré (Galgré *L*!) les gardes ainsi le vos (gardes jel vous di et) plevis *UL* — 86 *L*, mie le poer contre lui *U* — 87 *LU* — 88 D. adont ke *LU* — 89 *LU* — 90 cele p. (piece) de boiz que je *UL* — 91 Doloves *L*, Deluges *U* — 92-93 *LU* — 94 en sali *LU* — 95 Li t. Adam de cele boise issi *LU* — 96 *L*, c. le sanc en r. *U* — 97 *LU* — 98 Q. Nostre Sire de le C. descendi *LU* — 99-101 *LU* —